



# Colloque

## Génocide de Srebrenica : des procès pour l'histoire ?

Mardi 1<sup>er</sup> juillet et mercredi 2 juillet 2025

Mairie du XX<sup>ème</sup> arr. de Paris  
6 place Gambetta, 75020 Paris  
Entrée libre

revue  
**ESPRIT**



**CHAD**  
Centre d'Histoire et  
d'Anthropologie du Droit



# Colloque

## Génocide de Srebrenica : des procès pour l'histoire ?

Ce colloque est une initiative commune de la revue *Esprit*, l'université de Sarajevo (Institut de recherche sur les crimes et la guerre, et le droit international), l'université de Paris Nanterre (Centre d'histoire et d'anthropologie du droit), et l'association Solidarité internationale Bosnie-Herzégovine-France.

L'été 2025 marquera les trente ans du crime de génocide de Srebrenica en Bosnie-Herzégovine. En 2024, l'Assemblée générale des Nations-Unies a proclamé le 11 juillet « Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica », mais le constat serait plutôt que les guerres en ex-Yougoslavie et les crimes qui y ont été commis ont été largement oubliés, quand bien même ils annonçaient, à bien des égards, nombre de conflits contemporains.

Ce colloque permettra d'entendre des témoignages, de revenir sur l'établissement des faits, les preuves collectées et les jugements rendus devant le Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY) et la Cour Internationale de Justice (CIJ). Les intervenants reviendront aussi sur le travail d'histoire et de mémoire engagé en Bosnie-Herzégovine et en France ainsi que sur la virulence du révisionnisme ou du négationnisme. Trente ans après les Accords de Dayton, ils évoqueront la construction de la paix et ses impasses. Il s'agira, dans des réflexions associant des historiens, des professionnels du droit, des artistes et acteurs de la société civile, de mieux comprendre les événements et le sens de la justice rendue aux victimes de la région de Srebrenica. De s'interroger aussi, à partir de ces éclairages, sur le retour de la guerre sur le sol européen en Ukraine, comme sur les débats contemporains sur la notion de génocide.

Le colloque des 1er & 2 juillet 2025 s'insère dans une série d'événements commémoratifs :

- L'inauguration par la Mairie de Paris, au cimetière du Père Lachaise, en juillet, d'un monument en mémoire des 8372 Bosniaques assassinées dans la région de Srebrenica en juillet 1995 ;
- La 6ème marche et cérémonie à Paris en mémoire des victimes du génocide de Srebrenica, le 5 juillet ;
- La 21<sup>ème</sup> marche pour la paix, en Bosnie-Herzégovine, de Nézuk à Potocari, du 7 au 10 juillet, et le 11 juillet, la cérémonie au Mémorial international à Potocari.

# PROGRAMME

**Génocide de Srebrenica :  
des procès pour l'histoire ?**

---

## **Soirée du mardi 1<sup>er</sup> Juillet 2025**

### **Accueil à partir de 18h**

Projection du film *La voix d'Aida*, de **Jasmila Žbanić** (1h44mn, BiH, 2020), Prix du cinéma européen 2021 (meilleur film, meilleure réalisatrice, meilleure actrice pour Jasna Duricic) et nomination aux Oscars 2021 (meilleur film étranger).

suivie d'un débat : Quelle mobilisation des sociétés civiles et des artistes dans l'alerte et le travail de mémoire sur les conflits et crimes internationaux ?

Animation : **Emmanuel Laurentin**, historien, directeur des programmes documentaires, France Culture (sous réserve)

**François Crémieux**, ancien Casque bleu en Bosnie-Herzégovine, ancien Directeur de l'hôpital de Mitrovica (Kosovo), ancien Président de l'association « Paris Sarajevo Europe »

**Olivier Py**, dramaturge et metteur en scène, auteur de *Requiem pour Srebrenica*

**Fabrice Dekoninck**, journaliste et photographe, auteur du Livre *Between Fears and Hope*

Pot de l'amitié



# Journée du mercredi 2 juillet 2025

## 9h – 10h45 Ouvertures :

-**Srebrenica, conclusion tragique d'un siècle de génocides en Europe ?**

**Vincent Duclert**, historien. Il a notamment dirigé la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse (2016-2018).

-Témoignage d'**Admir Buljubasic**, rescapé du génocide de Srebrenica, âgé de 16 ans en juillet 1995 (en bosnien – traduction en français)

## 11h-12h30 : L'établissement des faits et la recherche des preuves

Table ronde animée par **Véronique Nahoum-Grappe**, anthropologue EHESS, avec :

**Ninon Maillard**, historienne du droit, maître de conférences, université de Nanterre, Paris X, laboratoire CHAD

**Florence Hartmann**, journaliste et écrivaine, ancienne porte-parole de Carla Del Ponte au TPIY

**Muamer Džananović**, directeur de l'Institut de recherche sur les crimes et la guerre et le droit international, Université de Sarajevo (intervention pré-enregistrée)

## 12h30-13h30 Buffet bosniaque servi sur place

## 13h30-14h30 : Les procès et les jugements pour crime de génocide

Table ronde animée par **Bruno Cathala**, magistrat, ancien greffier adjoint au TPIY (2001-2002) et greffier de la CPI (2003-2008), avec :

**Joël Hubrecht**, responsable d'études et de recherches à l'IERDJ, membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*

**Sabina Subašić-Galijatović**, juriste, Université de Sarajevo

## 14h45-16h15 : Mémoires des génocides et lutte contre le négationnisme

Table ronde animée par **Christian Savary**, fondateur des Sentiers de la mémoire, avec :

**Mathieu Soula**, historien du droit, professeur des universités, Université Paris Nanterre, laboratoire CHAD

**Elisabeth Anstet**, anthropologue, directrice de recherche au CNRS

**Marija Baric** et **Jacques-Olivier David**, Association « SIBH-France »

## 16h30 – 18h : Spectre de la guerre en Europe, spectre des génocides dans le monde.

Table ronde animée par **Anne-Lorraine Bujon**, directrice de la revue *Esprit*,

avec : **Jacques Rupnik**, directeur de recherche émérite à Sciences-Po CERI

**Hamit Bozarslan**, historien et politologue, EHESS, Paris

**Anne-Laure Chaumette**, juriste, Université Paris Nanterre



# CHRONOLOGIE

---

## **22 février 1993**

Le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie est instauré par deux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, la 808 du 22 février 1993, puis la 827 du 25 mai 1993.

## **20 mars 1993**

La République de Bosnie-Herzégovine dépose une requête introductive d'instance contre la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) pour violation de la convention pour la prévention et la répression de crime de génocide de 1948 auprès de la Cour internationale de Justice.

## **Mai 1995**

Prises d'otages de casques bleus par les forces nationalistes serbes.

## **Juin 1995**

Rencontre à Split, entre Y. Akashi, B. Janvier et R. Smith pour décider du sort des "zones de sécurité".

## **6 juillet 1995**

Début de l'attaque des forces serbes sur la "zone de sécurité". Entre 1993 et 1995, près de 50.000 personnes s'entassent sur la "zone", assiégées et affamées. La moitié sont des déplacés de la région, qui ont déjà subis de nombreux crimes depuis 1992 (Bratunac, Zvornik, Foca...).

## **Mardi 11 juillet 1995**

Départ d'une colonne de civils de 14.000 personnes environ qui s'étend sur près de 15 km, en direction du nord, vers les territoires libres. La colonne sera très vite divisée en un groupe de tête de 4000 personnes, et en plusieurs petits groupes. Plus de 25.000 civils fuient vers la base des casques bleus à Potocari à 7 km. Prise de la ville de Srebrenica par les forces nationalistes serbes. Tri des hommes dans et à l'extérieur de la base. Ils sont rassemblés à Bratunac. Déportation des femmes et des enfants par bus vers Tuzla et Kladanj.

## **13 juillet-19 juillet 1995**

Exécutions en masse des hommes de la base, et des hommes arrêtés dans la colonne. Tirs et bombardements sur la colonne par les forces serbes. On comptera 8372 victimes.

## **20 juillet 1995**

Les premiers enquêteurs du T.P.I.Y. sont sur le terrain. Nomination de Jean-René Ruez commissaire français à la tête d'une équipe d'enquêteurs à Tuzla.

## **Été 1995**

Opération planifiée de dispersion par des militaires et civils serbes des charniers primaires vers des fosses secondaires et tertiaires.

## **16 novembre 1995**

Inculpation de R. Karadzic et R. Mladic par le T.P.I.Y. pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de génocide pour les crimes commis dans la région de Srebrenica.

**Juillet 1996**

Condamnation par le T.P.I.Y. du soldat Drazen Erdemovic à 5 ans d'emprisonnement. Il avait assassiné environ de 70 à 150 hommes au fusil mitrailleur à la ferme militaire de Branjevo et à Pilica. Il avait plaidé coupable.

**11 juillet 1998**

1<sup>ère</sup> cérémonie à Potocari avec des femmes de Srebrenica.

**11 juillet 2001**

Lors des commémorations du sixième anniversaire du génocide, pose à Potocari, de la première pierre du mémorial.

**2 août 2001**

Condamnation de Radislav Krstic pour crime de génocide par la première chambre d'instance du T.P.I.Y. (...) "Vous êtes coupable, sachant que les femmes, les enfants et les vieillards de Srebrenica avaient été transférés, d'avoir adhéré au plan d'exécution massive de tous les hommes en âge de combattre. Vous êtes donc coupable, général Krstic, de génocide", président Amilio Rodrigues. 128 témoins ont été entendus et 1100 pièces produites. Il est condamné à 46 ans de prison.

**20 septembre 2003**

Inauguration du Mémorial international à Potocari, monument, cimetière et musée.

**26 février 2007**

La Cour Internationale de Justice, dans ses conclusions, « déboute » la Bosnie et « dit que la Serbie n'a pas commis de génocide », à Srebrenica, mais « dit que la Serbie a violé les obligations qui lui incombent en vertu de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ». Le jugement reconnaît les crimes commis à Srebrenica et dans sa région comme un génocide.

**21 juillet 2008**

Arrestation de Radovan Karadzic en Serbie.

**26 mai 2011**

Arrestation de Ratko Mladic en République serbe de Bosnie.

**Mars 2016**

Condamnation pour génocide de Radovan Karadzic (confirmée en appel en mars 2019)

**Novembre 2017**

Condamnation pour génocide de Ratko Mladic (confirmée en appel en juin 2021)

**PHOTO DE COUVERTURE :**

© Fabrice Dekoninck, Église orthodoxe construite illégalement après la guerre sur le terrain de Fata Orlović, une vieille femme que tous les habitants des environs appellent « Nana Fata ». Après vingt années de procédures judiciaires épuisantes, y compris devant la Cour européenne des droits de l'homme, elle a finalement réussi à faire démolir le bâtiment en juin 2021, Konjević Polje, Bosnie-Herzégovine, mars 2021, photographie en N.B.

Les photographies de Fabrice Dekoninck seront exposées le temps du colloque dans la salle où auront lieu les débats.